



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agence du Numérique
de la Sécurité Civile

**Procès-verbal des opérations de recensement et de dépouillement des votes
de l'élection des représentants des présidents ou vice-présidents de conseils
d'administration de services d'incendie et de secours siégeant au conseil
d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile**

Conformément à l'article R. 732-11-7 du code de la sécurité intérieure et aux dispositions de l'arrêté du 26 octobre 2018 relatif à l'élection des représentants des présidents ou vice-présidents de conseils d'administration de services d'incendie et de secours siégeant au conseil d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile, cette élection s'est déroulée du jeudi 6 décembre 2018 au lundi 28 janvier 2019.

Le bureau de vote, tel que défini à l'arrêté du directeur de l'agence du numérique de la sécurité civile du 17 janvier 2019, s'est réuni le mercredi 30 janvier 2019 sur le site de Garance du ministère de l'intérieur, 18/20 rue des Pyrénées à Paris (20).

1. Composition du bureau de vote

Le bureau de vote était composé de :

- M. Emmanuel JUGGERY, président ;
- M. Jean-Yves LAMBROUIN, secrétaire ;

M. Michel MONNERET, directeur de l'agence du numérique de la sécurité civile était présent.

Mme Françoise DUMONT, présidente du conseil d'administration du SDIS du Var, représentante de la liste unique, était excusée.

2. Déroulement des opérations de recensement et de dépouillement des votes

Le recensement des votes a débuté à 14h30.

- 71 enveloppes ont été remises par La Poste, en charge du dépôt des votes
- 3 enveloppes ont été déclarées irrecevables (identification partielle du votant)

La liste électorale a été émargée et

- 3 plis ne contenaient pas d'enveloppe intérieure ;
- Aucune enveloppe intérieure ne comportait de mention ou signe distinctif
- 65 enveloppes intérieures ont été déposées dans l'urne

Le dépouillement des votes a pu commencer.

- Nombre d'électeurs inscrits : 97
- Nombre de votants : 65
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 64
- Nombre de voix obtenues par la liste unique : 64

3. Proclamation des résultats

Le bureau de vote proclame élus les candidats désignés ci-après :

Titulaires	
Madame Françoise DUMONT	Présidente du CASDIS du Var
Monsieur Thierry CARBIENER	Président du CASDIS du Bas-Rhin
Suppléants	
Madame Isoline GARREAU-MILLOT	Présidente du CASDIS de Seine-et-Marne
Monsieur André GAUTIER	Président du CASDIS de la Seine-Maritime

Le présent procès-verbal sera publié sur la page internet interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Election-CA-ANSC et transmis au ministère de l'intérieur.

4. Contestations

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées par écrit, dans un délai de **cinq jours à compter de la proclamation des résultats**, devant le directeur de l'agence qui statue immédiatement puis, le cas échéant, devant la juridiction administrative compétente.

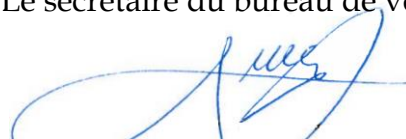
Le présent procès-verbal a été dressé à Paris, le 30 janvier 2019 à 15h20 par

Le président du bureau de vote



Emmanuel JUGGERY

Le secrétaire du bureau de vote



Jean-Yves LAMBROUIN